

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté !

ABONNEMENTS

UN AN	6 MOIS	3 MOIS
LYON et Départements limitrophes... 20 fr. 11 fr. 6 fr.		
Autres Départements... 24 fr. 13 fr. 7 fr.		

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues chez M. L. BARRAUD, 11, rue de la République, à Lyon.
 M. BARRAUD, 11, rue de la République, à Lyon.
 M. BARRAUD, 11, rue de la République, à Lyon.
 M. BARRAUD, 11, rue de la République, à Lyon.
 M. BARRAUD, 11, rue de la République, à Lyon.

LA JOURNÉE

Le garde des sceaux a fait signer au président de la République un mouvement judiciaire, dans lequel nous remarquons le déplacement de plusieurs hauts magistrats d'Algérie contre lesquels les antisémites menaient une violente campagne.

Le général Zédé, gouverneur de Lyon, a été nommé membre du conseil supérieur de la guerre et maintenu dans son grade de commandant du 14^e corps.

Paris a été choisi pour théâtre des négociations de paix entre l'Espagne et les Etats-Unis.

La Course à la Mort

Aux maladies nouvelles, il faut des noms nouveaux; le mot « sportomanie » doit donc prendre place dans la langue à côté de la morphomanie, de l'éthéromanie et des autres monomanies qui conduisent leur homme à la maison des fous.

Sportomanie — non pas sport — cette course vélocipédique de 72 heures, cette rage de tourner en rond dans une piste pendant trois jours pleins, sans trêve ni repos, pour l'amusement féroce de quelques gâteux.

Le beau spectacle vraiment ! D'un côté quinze ou vingt champions de la badauderie courbés disgracieusement sur leurs selles, fixant pour tout horizon le macadam, aveuglés par les réverbérations du soleil qui leur fond le crâne, suants, soufflants, enragés de l'unique pensée de courir et virer pendant trois fois un jour et une nuit.

De l'autre, un public de Romains de la décadence suivant distraitemment cet ennuyeux spectacle en s'épongeant le front sur une chaise, abrutis par l'implacable chaleur estivale, écoeurés de ce stupide tournoiement sur place, et ne trouvant d'instantants amusants que ceux où les coureurs, vaincus par la fatigue, gagnés par la folie, tombaient de leur machine.

Il pleurait de l'ennui à cette course monstrueuse, et le public aurait démolé les barrières s'il n'eût été récomposé de loin en loin de son attente magnanime par quelque incident peu banal, comme une ophthalmie, une insolation, un cas foudroyant d'asphyxie.

Un coureur s'abat épuisé et se relève fou, brandissant un parapluie, chantant des extravagances. Bravo ! Un second s'imagina que l'on tire sur lui les coups de pistolet qui comptent les heures qu'il ne compte plus. Un autre croit que sa bicyclette écrase des pétards dont le feu lui mange les mollets. Très drôle, moins cependant que l'épisode de ce singe de la bécane qui saute brusquement sur un arbre dans lequel il a cru voir des fruits rafraîchissants.

L'aliénation mentale éclaircit peu à peu les rangs des recordsmen, et l'hôpital en reçoit quelques-uns, comme cet Américain succombant à la lassitude atroce de vingt-quatre heures d'efforts, après avoir espéré trouver dans les deux mille cinq cents francs du prix le moyen qu'il n'avait pas de dîner au bout de trois jours.

Il n'avait pas un sou pour s'acheter du pain, cet homme. Qu'on dise après cela que rien ne le forçait à subir cette épreuve terrible et qu'on n'imposerait pas à des forçats sans que toute la presse qui se pâme d'aise s'indigne de cette infamie.

On ne « forçait » personne à s'exposer à la mort ou à la folie à la poursuite du mirage décevant du prix. Hé non, mais sans que la police qui protège les animaux s'en fut émue le moins du monde, on avait proposé une prime à la folie, une récompense à l'asphyxie.

La loi interdite en France les « corridas del muerte », on sera pitoyable au taureau, sans entrailles pour l'homme exténué à plaisir dans la course à la mort.

L'agonie de la bête au moins ne dure que quelques moments, et l'animal se défend : l'homme se suicide.

C'est à trainer au cabanon les organisateurs de ce spectacle odieux de la dégradation humaine, de l'abâtissement des foules qui cherchent

leur volupté dans l'horreur des agonies.

Car autant peut plaire légitimement le sport qui rend aux névrosés le sentiment de la vie au grand air, qui lance de beaux jeunes gens à travers des paysages de nature parlant à l'âme et éveillant d'autres impressions que les pages décolorantes des romans, qui refait aux épuisés du sang, des muscles, des pommuns, autant écoeure cette sportomanie lamentable qui couche sur un guidon des singes de l'espèce, déforme les corps, déprime les cerveaux, use les muscles, tue la vie.

En vérité, les professionnels de la badauderie sportive sont en train, si l'on n'y prend garde, de ruiner par le ridicule — auquel ils ajoutent maintenant l'odieuse — une mode française qui avait sa beauté.

Même à ceux qui aiment la griserie de la pédale dans le cadre de la nature, l'ivresse lourde du vélodrome n'inspire plus que du dégoût, et il faudrait peu d'exhibitions comme celle de la course de 72 heures pour tuer en France les championnats.

Au surplus, la perte serait mince, et si pour un champion nous devons avoir vingt Français éclopés ou idiots, à bas les championnats, et vive la promenade de famille, la tête plus haute, la poitrine plus droite offerte à la brise saine, le long des grandes routes que bordent les auberges ressuscitées du bon vieux temps !

MARTEL.

Echos & Nouvelles

Mercredi 17 août. — 230^e jour. Lever du soleil, à h. 58; coucher, 7 h. 9.

Lune, N. L. Sainte Helène. Sainte Laure.

En Egypte, grande fête du Nil. 1898. — « France ». — M. Félix Faure s'embarque sur le « Pothuau » qui doit le conduire à Cronstadt.

Au moment de son départ de Paris, une bombe anarchiste, ou soi-disant telle, fait explosion, sans d'ailleurs faire de mal à personne.

LE TEMPS

Hier à sept heures du matin le thermomètre était aussi élevé à Nice (35°) que sur le nord de l'Algérie, et dans le milieu de la journée il a fait plus chaud sur le centre de la France (41-42°) que sur l'Espagne et l'Italie (Rome 38°).

Quant à la pression elle a un peu augmenté depuis hier sur le nord-ouest et le sud-est du continent; la situation est instable, néanmoins le temps semble devoir être encore beau et très chaud.

LE CYCLE ÉLECTORAL

L'année 1898 a été marquée par deux séries d'élections qui ont mis en mouvement la totalité du corps électoral : les élections législatives des 8 et 22 mai derniers pour le renouvellement intégral de la Chambre des députés, et les élections des 31 juillet et 7 août dernier pour le renouvellement par moitié des conseils généraux et des conseils d'arrondissement.

La série est close pour l'année actuelle, mais les années suivantes vont avoir aussi leurs élections.

Le système constitutionnel de la France est tel, en effet, qu'il ne peut guère se passer d'année qui ne coïncide avec le renouvellement partiel ou total d'une catégorie des corps électifs dont l'ensemble constitue l'organisation du pays.

Ces élections se répartissent généralement sur une période de quatre années, formant ainsi un cycle complet qui recommence régulièrement à l'expiration de chaque période.

Ainsi un cycle nouveau va commencer l'année prochaine; nous aurons successivement :

1^{er} En mai 1899, le renouvellement intégral des conseils municipaux de toutes les communes de France, y compris Paris;

2^e En janvier 1900, le renouvellement partiel du Sénat pour la série des départements allant de l'Orne à l'Yonne;

3^e En juillet 1901, le renouvellement de la seconde moitié des conseils généraux et des conseils d'arrondissement;

4^e Enfin en mai 1902, le renouvellement intégral de la Chambre des députés.

Ajoutons que ce cycle sera complété cette fois par l'élection du président de la République, dont les pouvoirs expirent le 17 janvier 1902.

Aux termes de la Constitution, l'élection présidentielle devra se faire au moins un mois avant l'échéance légale, c'est-à-dire en décembre 1901.

De sorte que c'est la Chambre actuelle qui, quelques mois avant la fin de ses pouvoirs, devra participer au Congrès.

LA « JUSTICE SOCIALE »

Nous lisons, il y a quelques jours, chez notre excellent confrère, le « Journal de l'Ain », et à propos de la passionnante question de l'École normale de religieuses, que la « Justice sociale », journal de notre ami, l'abbé Naudet, avait cessé de paraître.

Cette information nous surprit, d'autant plus

que nous avions reçu la veille le numéro hebdomadaire de la « Justice sociale », lequel, ma foi, avait l'air de se porter très bien et ne demandait qu'à continuer.

M. l'abbé Naudet nous écrit, d'autre part, pour nous prier de démentir la nouvelle et nous annoncer sa ferme intention de poursuivre le bon combat démocratique.

Voilà ses chauds partisans rassurés.

UN CABLE DE BREST A NEW-YORK

Le « Journal » dit à propos de l'achèvement de la pose d'un second câble français entre Brest et New-York :

« Nous avons vu, au cours de la dernière guerre, l'importance des câbles et combien gravement le gouvernement espagnol était gêné par le manque de nouvelles. Que serait-ce si l'Angleterre se trouvait aux prises avec la France ? La puissance politique et commerciale de l'Angleterre réside, non seulement dans la persistance de ses hommes d'Etat et de ses commerçants à poursuivre le même but, mais encore dans la rapidité, la multiplicité et la précision des informations.

« Le nouveau câble français de Brest en Amérique prouve que le gouvernement a enfin compris qu'il fallait inaugurer une ère nouvelle, et cela pour le plus grand bien de la France. »

UNE LIGNE D'AUTOMOBILES.

L'administration des ponts et chaussées vient d'autoriser la création d'une ligne d'omnibus automobiles. La première ligne sera, croyons-nous, celle de Toulon à Hyères par la Garde.

Les omnibus automobiles sont admirablement bien aménagés. Toulon sera ainsi une des premières villes de province à posséder un moyen de traction aussi fin de siècle.

Nos Dépêches

SÉRVICES TÉLÉGRAPHIQUE & TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAUX

Informations

DÉPLACEMENTS MINISTÉRIELS

Paris. — M. Vallé, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, quittera Paris cette après-midi pour aller présider à Reims le banquet des mutualistes. M. Vallé sera de retour à Paris demain.

M. Maréjouis quittera Paris ce soir pour se rendre dans l'Aveyron.

LOCKROY A CHERBOURG

Paris. — La visite de M. Lockroy à Cherbourg est annoncée pour samedi prochain.

La préfecture maritime fait des préparatifs pour recevoir le ministre de la marine.

LE GÉNÉRAL D'HONNEUR

Paris. — M. Brisson, ministre de l'Intérieur, a fait signer ce matin au conseil des ministres, par M. Félix Faure un décret aux termes duquel sont nommés d'office dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

MM. Armand Basset, secrétaire de la rédaction du Progrès de Lyon; Clapot, du Lyon Républicain; Paul Degout, de l'Éclaircisseur de l'Est; Gariel, du Petit Méridional; Barblor, de l'Agence Havas; à Paris; Wiel, du Petit Parisien.

LES WARRANTS AGRICOLES

Paris. — L'Officiel a publié dans son numéro du samedi 13 août, le décret complémentaire de la loi sur les warrants agricoles. Le décret est contesté par MM. Sarrien et Viger.

Le garde des sceaux a envoyé aujourd'hui une circulaire aux procureurs généraux, à l'effet de leur donner des indications sur des questions de détail qui pourront être soulevées par l'application de la nouvelle loi. De son côté, M. Viger doit faire envoyer par la direction de l'agriculture une circulaire à ses agents et professeurs départementaux et spéciaux d'agriculture pour leur donner connaissance de ces instructions.

LE COMPROMIS AUSTRO-HONGROIS

Vienne. — La récente conférence de l'empereur et de ses ministres paraît avoir eu des résultats plutôt favorables au cabinet hongrois qu'au cabinet autrichien.

LA TURQUIE EN CRÈTE

Constantinople. — Les ambassades de France, d'Italie et d'Angleterre ont communiqué à leur tour la réponse donnée par leur gouvernement à la demande de la Turquie sur le remplacement des garnisons turques en Crète.

Les puissances refusent, déclarant qu'elles ne peuvent pas changer les instructions déjà données aux ambassadeurs.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris. — Un conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Élysée sous la présidence de M. Félix Faure.

Mouvement judiciaire

Le garde des sceaux a fait signer un mouvement judiciaire concernant la cour de cassation et les cours d'Agen et de Bordeaux.

Le Conseil s'est longuement entretenu des questions algériennes et des réformes d'ordre administratif à apporter au fonctionnement actuel des services.

La paix hispano-américaine

M. Delcassé a donné lecture des dépêches par lesquelles S. M. la reine ré-

gente d'Espagne et M. le président Mac Kinley ont remercié le président et le gouvernement de la République des bons offices qu'ils ont prêtés, tant aux Etats-Unis qu'à l'Espagne.

Les gouvernements de Madrid et de Washington voulant donner à la France un témoignage de haute estime et de confiance, ont fait choix de Paris pour les négociations de la paix.

Le budget de 1899

Le ministre des finances a entrepris le Conseil des conditions de l'abaissement du budget de 1899.

Le Conseil des ministres, conformément à la loi du 7 août 1897, a fixé comme suit les primes qui seront allouées aux sucres indigènes et coloniaux français déclarés à partir du premier septembre 1898, pour l'exportation :

1^{re} catégorie : sur 100 kilog. de raffinés, 2 fr. 42 ;

2^e catégorie : sur 100 kilog. de raffinés, 2 fr. 77 ;

3^e catégorie : sur 100 kilog. de raffinés, 3 fr. 11.

Le décret conforme a été soumis à la signature du président de la République.

La catastrophe de Lisieux

M. Tillaye a fait connaître les résultats de ses premières recherches sur les causes de l'accident de Lisieux.

Il a fait signer un décret réorganisant le comité consultatif des chemins de fer.

Nominations dans l'armée

Le ministre de la guerre a fait signer un décret nommant membre du conseil supérieur de la guerre le général Zédé, maintenu à la tête du 14^e corps d'armée.

Le général Duchesne a été nommé membre du conseil supérieur de la guerre, en remplacement du général de France qui a pour successeur, à la tête du 1^{er} corps d'armée, le général Jannerot, commandant la 14^e division d'infanterie et les subdivisions de Bourg et de Belley.

Décorations

Le conseil s'est en outre occupé des décorations du ministère de l'Intérieur. Les croix de chevaliers réservées à la presse sont au nombre de six, dont quatre au titre de la presse départementale et deux à la presse parisienne.

Mouvement Judiciaire

Paris. — Voici le mouvement judiciaire qui a été signé ce matin au conseil des ministres :

Sont nommés conseillers à la cour de cassation :

M. Lasserre, premier président de la cour d'appel d'Agen, en remplacement de M. Bressel, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Duval, avocat général près la cour de cassation, en remplacement de M. Pradines, décédé.

M. Dubois, procureur général près la cour d'appel de Grenoble, est nommé avocat général près la cour de cassation, en remplacement de M. Duval, nommé conseiller à la même cour.

Sont nommés procureurs généraux près la cour d'appel de Grenoble, M. Dubuc, procureur près de la cour d'Alger, en remplacement de M. Dubois, nommé avocat général.

Procureur général près de la cour d'Alger, M. Fourniez, procureur de la République près le tribunal de Lille;

Premier président de la cour d'appel d'Alger, M. Broussard premier président de la cour d'appel d'Alger, en remplacement de M. Lasserre.

Premier président de la cour d'appel d'Alger, M. Ducroux, président de Chambre à la cour d'appel de Grenoble.

On sait que la députation antisémite d'Algérie avait demandé le déplacement d'un certain nombre de magistrats ouvertement accusés de favoritisme envers l'élément juif.

Le mouvement que nous publions ci-dessus semble lui donner presque entièrement satisfaction.

Il reste à savoir si les nouveaux titulaires des postes algériens seront à la hauteur de leur nouvelle situation.

L'Affaire Dreyfus

La cinquième de Jaurès

Dans la Petite République, M. Jaurès déclare, ce matin, que M. Esterhazy est le véritable auteur du bordereau pour lequel Dreyfus a été condamné, et le véritable traître appointé par l'Allemagne pour livrer les secrets de la défense nationale.

M. Jaurès raconte comment, de même que le bordereau était parvenu au ministère, en octobre 1894, coupé en morceaux, la lettre de M. Schwarzkoppen à M. Esterhazy y parvint, en mai 1896, coupée en morceaux, et par les mêmes voies que le bordereau mettant en éveil M. Picquart.

Il raconte également comment M.

Picquart ouvrit une enquête, comment les charges contre M. Esterhazy s'aggravèrent des renseignements recueillis sur sa vie privée, enfin comment les lettres de M. Esterhazy, soumises aux deux enquêteurs, MM. Berillon et du Paty de Clam, furent reconnues par ceux-ci comme étant de l'écriture du bordereau.

Mais aussitôt les bureaux de la guerre, avertis, décidèrent de marcher contre la vérité et terrorisèrent les ministres et la Chambre.

« En tout cas, conclut M. Jaurès, l'effort de M. Picquart pour démontrer l'innocence de Dreyfus n'a pas été vain; car, dès maintenant, il est démontré que le bordereau sur lequel a été condamné Dreyfus est d'Esterhazy. Demain, j'en donnerai la preuve. »

L'incident Judet

Paris. — M. Flory, juge d'instruction, a entendu cet après-midi M. Judet qui est resté une heure environ dans le cabinet du juge.

M. Flory a annoncé à M. Judet que par commission rogatoire il avait chargé les parquets d'Alger et de Toulouse de s'assurer de la véracité des faits publiés par le Petit Journal.

Une déclaration de M. Clémenceau

M. Clémenceau fait, dans l'Aurore, la déclaration suivante :

Le général Billot m'a fait dire, par un officier supérieur, au plus fort du bruit déchaîné par la brochure « L'accuse » :

1^{er} Que, sur son honneur, il tenait Dreyfus pour coupable;

2^e Que, dans l'affaire du jugement, le général Mercier n'a fait que des sottises;

3^e Que lui, Billot, s'y serait pris autrement et qu'il se serait débarrassé de Dreyfus, en l'envoyant dans un endroit où il ne serait pas revenu;

4^e (Ceci un renseignement sur l'état de notre défense que je m'abstiens de reproduire);

5^e Qu'il attendait de moi que je lui donne un coup de main pour en finir avec les juifs;

Je n'aurais jamais rien dit de cette histoire, si la lâcheté de nos gouvernements ne nous avait mis au point de ne plus rien ménager.

Je m'abstiens provisoirement de tous commentaires sur cette communication officieuse, que j'affirme sur l'honneur avoir reçue textuellement dans la forme sus-énoncée.

L'affirmation du général Billot relative à la culpabilité de Dreyfus m'a peu touché.

Tout ce que je veux retenir, aujourd'hui, c'est que le général Billot blâmait surtout le général Mercier d'avoir fait de l'illégalité en forme de loi, et trouvait plus simple de faire massacrer les gens, sans ombre d'une forme de justice.

Une lettre de M. Brunetière

Le Siècle avait manifesté le désir de savoir ce que M. Brunetière pensait du défenseur de Calas. La réponse ne s'est pas fait attendre.

M. Brunetière explique, dans une longue et intéressante lettre, que cet intellectuel de Voltaire a toute sa vie professé un grand mépris pour la canaille, c'est-à-dire le peuple.

Il n'était pas un partisan très convaincu de la tolérance. « Je suis fâché, disait-il un jour à propos de Vanini, dont il lisait les œuvres, qu'on ait cuit ce pauvre Napolitain. »

N'était-ce pas à la veille de l'affaire Calas qu'il écrivait à d'Argental :

« Le monde est bien fou, mes chers anges. Pour le Parlement de Toulouse, le juge ! il vient de condamner un ministre de mes amis à être pendu, trois gentilshommes à être décapités et cinq ou six bourgeois aux galères ; le tout pour avoir chanté des chansons de David. Ce Parlement de Toulouse n'aime pas les mauvais vers. » Quels cris d'indignation ne pousserait-on pas si c'était dans un écrivain du siècle de Louis XIV, qu'on retrouvait une semblable phrase !

Voltaire n'intervient en faveur de Calas que quand il se sent soutenu par l'opinion de toute l'Europe et qu'il juge le moment opportun « pour devenir l'idole de ces faquins de huguenots. »

Mais c'était surtout une occasion unique d'écraser l'infâme.

Plus tard, à propos du procès de réhabilitation de Lally-Tollendal, il écrit à d'Alembert : « Vous souciez-vous beaucoup du baillon de Lally et de son gros cou, que le fils aîné de M. l'exécuteur a coupé fort maladroitement pour son coup d'essai ? »

M. Brunetière termine ainsi sa lettre :

« Aujourd'hui, je suis moins sûr qu'autrefois de l'innocence de Calas; et, toute question d'arrêt judiciaire étant une question d'espèce, je ne crois pas à l'erreur judiciaire dans l'affaire Dreyfus. »

M. Yves Guyot est-il satisfait ?

LA GUERRE HISPANO-AMÉRICAINE

CONTRE-TEMPS

Madrid. — On est très contrarié à la suite de la capitulation de Manille parce que le gouvernement avait informé les généraux Augusti et Jandeneo qu'il négocierait la paix et les avait priés avec instance de prolonger la résistance jusqu'à la signature du protocole pour ne pas empirer la situation de l'Espagne dans les futures négociations qui devront terminer la forme d'administration espagnole aux Philippines.

Le ministre de la guerre avait relevé le général Augusti de sa charge en raison du ton de ses dépêches qui semblaient indiquer qu'il avait l'intention de rejeter sur le gouvernement la responsabilité des événements.

La dépêche du maréchal Blancocroft sa démission indique qu'il ne croit pas devoir se charger de présider à l'évacuation de Cuba parce qu'il a toujours exprimé une opinion favorable à la résistance.

Le gouvernement lui a répondu de rester à son poste. Le conseil des ministres d'hier soir ne s'est pas occupé de la convocation des Cortès. M. Sagasta est d'avis qu'elle est inopportune, et qu'en convoquant les Cortès maintenant pour des débats stériles sur le protocole, tout serait à recommencer dans quelques semaines pour l'approbation du traité définitif.

LA FIÈVRE JAUNE

Washington. — On annonce de Nontcautz que six transports arrivés de Santiago sont infestés.

La Grande Duchesse a quatre cas de fièvre à bord et un certain nombre de cas suspects.

Le chirurgien général signale 3 cas de fièvre à Rey Weist. L'administration de l'hôpital maritime a envoyé un délégué pour prendre des renseignements sur les faits signalés et des mesures ont été prises pour prévenir l'extension du fléau.

On espère y arriver facilement en raison de la position

Chronique Locale

férants quartiers de la ville étaient portés à bras. Après la cérémonie funèbre, le cortège s'est dirigé vers la gare où des discours ont été prononcés par le préfet, le maire, le secrétaire général de la Compagnie de l'Ouest qui a fait l'éloge de la population de Lisieux et a remercié au nom de la Compagnie les sœurs de l'hôpital, les médecins de la ville et le 119^e régiment d'infanterie de leur concours. La cérémonie s'est terminée à 2 h., sans incident.

Naufrage du « Lapérouse »

Paris. — Voici les renseignements que le ministre de la marine a reçus au sujet du naufrage du « Lapérouse », comme on le sait, s'est perdu à Fort-Dauphin. Le naufrage a eu lieu le 1^{er} août. Le « Lapérouse » qui portait le guidon du capitaine de vaisseau Huguet, commandant la division navale de l'Océan indien, avait à bord le général Gallieni en tournée dans le sud-est de Madagascar. Il était mouillé sur deux ancres en rade de Fort-Dauphin lorsque éclata un raz de marée. Malgré les précautions prises immédiatement par le commandant, les chaînes des deux ancres cassèrent ; la troisième ancre fut mouillée mais la chaîne cassa également. Le croiseur fut jeté peu après à la côte par le travers et s'échoua brisé. L'équipage se montait à 270 hommes tués complètement saufs.

M. Lockroy a télégraphié hier au commandant Huguet de rentrer immédiatement en France et de ne laisser à Madagascar que les officiers et les hommes de son équipage strictement nécessaires pour garder et conserver le matériel saufs. Le commandant Huguet, à son arrivée en France, aura, suivant les stipulations du code maritime, à répondre devant un conseil de guerre de la perte de son navire. Il avait pour second le capitaine de frégate Boyer, et pour adjudant de division le lieutenant de vaisseau Louët. En outre, le ministre de la marine a télégraphié au capitaine de frégate Bonifay, commandant du « Destin », qui était demeuré dans les eaux de La Havane et représente la France à Québec à l'inauguration du monument de Champlain, de rentrer avec son navire en France dès les fêtes passées.

Le vol de la cathédrale de Blois

Blois. — L'enquête faite au sujet du vol signalé hier à la cathédrale de Blois a permis d'établir que les malfaiteurs ont pénétré par une fenêtre en réparation donnant sur l'avant-cour de l'évêché. Les portes donnant accès dans la sacristie étaient fermées à double tour, mais elles cédèrent aux pesées des bandits qui, après avoir pris soin de fermer la porte du couloir intérieur conduisant au palais de l'évêché, fouillèrent les placards et les tiroirs qui contenaient l'argent de la fabrique. Ils emportèrent trois calices en argent, deux en vermeil, une croix de chanoine. Restait un ciboire en or rempli d'hosties à l'occasion de l'Assomption. Les voleurs ne touchèrent pas à ce ciboire ni aux hosties. Ne pouvant dévisser le pied d'un calice, ils le brisèrent et emportèrent la coupe en vermeil, puis ils reprirent le chemin par lequel ils étaient venus. On présume qu'ils ont enveloppé les objets dans un manteau de deuil qu'ils ont également enlevé.

LA GUERRE AU SOUDAN

Londres. — Les troupes anglaises du Soudan ne rencontreront pas beaucoup d'obstacles jusqu'à Ondurman, mais les troupes du khalife feront sans doute un effort suprême pour arrêter la marche en avant des envahisseurs. Le sirdar lancera contre Ondurman 23.000 hommes dont 8.000 Anglais accompagnés d'une puissante artillerie.

Il n'est pas douteux que cette place soit prise. Cette victoire terminera pour ainsi dire la guerre au Soudan.

L'ESCADRE DU NORD A DUNKERQUE

Dunkerque. — Ce matin s'est effectuée pour la première fois, l'entrée dans le port de l'escadre du Nord. Les petits bâtiments qui hier à 6 heures avaient quitté Le Havre, étaient signalés ce matin à quelques milles du port. A 10 h. 12 les torpilleurs du port et les torpilleurs de haute-mer se rendaient au devant de l'escadre. Le torpilleur « Mangini » entre le premier à 11 heures par l'écluse Taysham. A 11 h. 50, le « Calina », suivi du cuirassé garde-côte le « Valmy » pénètre également dans l'écluse. Le croiseur-cuirassé « Pothuau » entre à son tour. Il est midi 10. Une foule énorme massée sur les quais et la jetée acclame les navires au cri de : « Vive la République ! Vive la Russie ! » cri auxquels l'équipage répond par des hurrahs enthousiastes. Les navires vont alors se placer le long des hangars afin de laisser suffisamment de place aux autres navires de l'escadre, lesquels, précédés de l'« Epervier », effectuent à midi e demi leur entrée dans le port sans incident. Le « Masséna » et les autres navires de l'escadre n'arriveront que demain à deux heures.

UNE VILLE EN FEU

Lorient. — La ville de Concarneau brûle depuis hier soir. L'amiral Ménard sollicite immédiatement l'envoi de tous les secours disponibles. Il a envoyé ce matin le stationnaire « Cassin », trois torpilleurs avec un détachement de matelots et des pompes. On sait que la ville de Concarneau est presque entièrement construite en bois. Un atelier de salaisons a pris feu et l'incendie n'a pas tardé à se propager. A 7 heures, la partie ouest de la ville n'est qu'un immense brasier. Les pompiers sont impuissants à arrêter les progrès du fléau.

Nouvelles Diverses

Grand incendie à Saint-Petersbourg. — Un grand incendie s'est déclaré samedi matin, dans un moulin à vapeur de Novgorod. Le feu ne tarda pas à progresser et bientôt plusieurs fabriques, chantiers et 80 maisons ont été réduites en cendres. Quatre ouvriers et un pompier ont été blessés. Les dégâts sont évalués à 1,500,000 roubles.

Navire échoué. — Le courrier de Belle-Ile s'est échoué par un bruyardier épais. Les six passagers qui le montaient ont été sauvés par un canot de la société centrale de sauvetage des naufragés.

Une mine incendiée. — Un incendie a détruit les ouvrages extérieurs de la fosse n° 7 des mines de l'Escarpelle et a menacé même les ouvrages situés au fond de la mine. Aucun accident de personnes. Les dégâts matériels sont assez élevés.

La France du travail à Rome

APPEL AUX INDUSTRIELS. — Nous recevons la lettre suivante que nous nous faisons un plaisir d'insérer.

Monsieur, Permettez moi de vous envoyer en communication la copie d'une lettre qui a été adressée à un industriel chrétien de mes amis. Cette lettre répond aux objections qui ont déjà été formulées sur la participation des ouvriers à un pèlerinage coûteux comme temps et comme argent. Je suis persuadé que vous serez frappé des graves motifs développés dans ces pages. Nous serions bien heureux si vous acceptiez de concourir à cette suprême glorification de ce Pontife qui a tant fait pour le bien du monde du travail et pour le relèvement de la France. Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux. Léon HARMEL.

Val-des-Bois, le 12 août 1908. Très cher Monsieur et Ami, J'ai bien reçu votre lettre du 5 courant,

compensé ceux qui lui rendent service. Don Guéranger fait cette remarque à l'occasion de simples prêtres qui sont plus honorés dans l'Eglise que des Papes également canonisés. Or, qui peut douter qu'en ce XIX^e siècle, Dieu n'ait spécialement suscité Léon XIII pour réconcilier l'Eglise avec les travailleurs.

M. de Vogüé parle de ce puissant génie, de ce Pape, dont le génie large et audacieux, écartant trois siècles de diplomatie de cabinet, va ressaisir aux origines la tradition des grands Pontifes, « rassembleurs de foules, émancipateurs de peuples, législateurs sociaux ». Il vous restera à vous et aux patrons généreux la gloire et le profit vis-à-vis de Dieu d'avoir procuré les foules nécessaires pour la nouvelle action de l'Eglise. Les patrons du Nord ont été merveilleux dans cette action si féconde, si bien comprise par Henri Bayard de regrettable mémoire.

Et pour combattre la haine qui de plus en plus se répandait dans les esprits, il a voulu que les ouvriers fussent en contact avec elle les remèdes aux maux dont ils souffrent, ils ont compris que l'Encyclique sur la condition des ouvriers contenait la charte de leur liberté et de leur dignité.

Et pour combattre la haine qui de plus en plus se répandait dans les esprits, il a voulu que les ouvriers fussent en contact avec elle les remèdes aux maux dont ils souffrent, ils ont compris que l'Encyclique sur la condition des ouvriers contenait la charte de leur liberté et de leur dignité.

Et pour combattre la haine qui de plus en plus se répandait dans les esprits, il a voulu que les ouvriers fussent en contact avec elle les remèdes aux maux dont ils souffrent, ils ont compris que l'Encyclique sur la condition des ouvriers contenait la charte de leur liberté et de leur dignité.

Violent incendie à Monplaisir

Une manufacture détruite. 500.000 fr. de dégâts. La nuit dernière, à minuit et demi, un incendie d'une violence extrême s'est déclaré dans les ateliers de MM. Estival et Cie, autrefois fournisseurs de l'armée, actuellement travaillant pour la clientèle civile.

Les bâtiments qui viennent d'être la proie des flammes forment un immense rectangle de 100 mètres de longueur sur 35 mètres de largeur. Ils avaient été construits par M. Rispol qui fut longtemps adjudicataire du ministère de la guerre pour l'entreprise de l'habillement et de l'équipement de nos troupes.

Les bâtiments étaient en façade sur le chemin de Monplaisir, la route de Grenoble et sur un terrain vague appartenant au général militaire, lequel longe la voie ferrée de la ligne de Genève.

Dans ce bâtiment principal étaient enclavées de nombreuses constructions légères qui servaient d'ateliers, de magasins et de bureaux. En pleine période de travail, la maison a occupé jusqu'à huit cents personnes. Depuis l'année dernière, M. Rispol avait mis son industrie en actions et, actuellement, la Société lyonnaise de chaussures et d'équipements, dont l'adjudication vient de prendre fin, fabrique exclusivement la chaussure de luxe ; elle occupait un personnel de quarante personnes, tant hommes que femmes. Un bâtiment spécial contenait les chaudrons qui actionnaient une foule de machines de différents systèmes les plus perfectionnés.

Les ouvriers avaient quitté le travail à six heures et quart ; M. Estival qui demeure non loin de là, chemin Saint-Hippolyte, était sorti un des derniers, après avoir donné un coup d'œil général dans l'usine ; il n'avait rien remarqué d'anormal.

Le concierge, M. Miserey, dont la loge est attenante à l'atelier général, était couché depuis un quart d'heure à peine, lorsqu'il entendit un bruit insolite, une sorte de crépitement dont il ne parvint pas tout d'abord à établir la cause.

Il s'hâta à la hâte et descendit, mais à peine dans la cour il aperçut une vive lueur du côté du hall des chaudières. Plus de doute, un incendie venait de se déclarer. Il prévint en hâte sa famille, sortit dans la rue et se mit à crier : « Au secours ! Au feu ! »

Au même moment, deux gendarmes de la rue Sainte-Hélène, MM. Picard et Verrier, qui faisaient une ronde de nuit, ayant aperçu du boulevard des Casernes une gerbe de flammes, arrivèrent au galop de leurs montures à l'entrée de l'usine.

Un des spectateurs de cette scène était allé à toute vitesse donner l'alarme dans les quartiers de Monplaisir ; pendant ce temps, un autre dévoué citoyen courait à l'usine lumineuse pour téléphoner au poste central des pompiers. Malheureusement, ces démarches présentèrent certains temps, et l'incendie, alimenté par les bois excessivement secs des machines, accomplissait son œuvre sous l'œil atterré des habitants de l'endroit.

L'usine entière était en feu, la haute cheminée au tête venait de s'abattre, en même temps que la toiture s'effondrait, soulevant des gerbes de flammèches qui allaient tomber à plus de cent mètres de distance. Fort heureusement, à ce moment arrivaient deux pompes à bras qui hélas n'étaient d'aucune utilité pour préserver l'immeuble ; on s'en servit pour arroser les murs. Une autre pompe, manœuvrée par les compagnies de piquet d'incendie des 52^e et 99^e d'infanterie et que l'on alimentait dans le réservoir de la propriété Guillaud, fut aussi d'un utile secours.

Enfin, les pompes à vapeur du dépôt central arrivèrent, sous les ordres du capitaine Marchand et de l'adjudant Vivier, mais l'eau manquait. Il fallut aller la chercher à une assez grande distance, à l'angle du cours Gambetta et du chemin de la Vierge. Le feu continuait à faire rage ; un second bâtiment perpendiculaire au premier et où étaient entassés de grandes quantités de cuir, s'embrasait à son tour. Une immense colonne de flammes s'élevait au-dessus de l'usine, répandant partout des myriades d'étincelles.

Un pavillon placé au centre de l'usine et comprenant les bureaux et les ateliers de finissage était grêlé peu à peu par les flammes, malgré le zèle des pompiers reconscrits par un piquet du 52^e de ligne, venu du fort Lamotte. Sous l'action du feu, les murs et la toiture se disloquèrent et tombèrent avec bruit, causant quelque panique au moment même où la chaudière dégageait une épaisse vapeur, qui fit craindre une explosion. Ce fut un saut qui peut général de ce côté. Mais bientôt tout danger disparut.

A trois heures, l'intensité de l'incendie diminua d'importance, il ne restait plus rien à brûler. Les lucarnes projetées dans la nuit avaient été aperçues de Lyon, de la plaine de Montchat et des hauteurs de Bron.

Les appels des clairons avaient réveillés les populations qui étaient accourues de toutes parts sur les lieux du sinistre. Aussil la foule était-elle énorme au plus fort de l'incendie ; elle était difficilement contenue pour les gardiens de la paix et les gendarmes. Les pertes ne sauraient être estimées dès maintenant, mais elles paraissent devoir atteindre au bas mot 500.000 francs. Elles sont couvertes par plusieurs assurances. On n'a, heureusement, aucun accident de personnes à déplorer.

Dans la Légion d'honneur. — Nous apprenons avec plaisir que nos confrères, MM. Basset, secrétaire général de la rédaction du « Progrès », et Louis Claret, secrétaire général de la rédaction du « Libérateur », viennent d'être promus à la dignité de chevalier de la Légion d'honneur. Nous offrons à nos confrères nos félicitations sincères.

Adjudications. — La Chambre de commerce tient à la disposition des intéressés, à son secrétariat (de 9 heures du matin à 5 heures du soir) les cahiers des charges concernant les adjudications d'entreprise de fourniture et de fabrication du pain de troupe à la ration (période du 1^{er} octobre 1898 au 30 septembre 1899) et la listes des places de la 14^e région où le service est à mettre en adjudication.

Vol à l'étranger. — Les gardiens de la paix ont arrêté une femme d'une trentaine d'années qui venait de commettre deux vols à l'étranger. Le premier dans la rue du Bon-Pasteur, le second, montée des Carmélites. Elle a opposé une vive résistance à se laisser conduire au poste et ensuite à faire connaître son identité. Elle a été consignée à la disposition du commissaire de police.

Noyades. — Un enfant de 10 ans 1/2, le jeune Eugène Claveloux, dont les parents habitent Saint-Fons, rue de l'Industrie 67, s'est noyé en se baignant dans le Rhône sur l'erritoire de cette commune, hier à 2 heures 1/2 de l'après-midi. Son cadavre, entraîné par le courant, n'a pu être retiré. Voici le signalement de l'enfant : cheveux châtain, yeux bleus, taille 1 m. 30 environ. Il était complètement nu au moment où il s'est noyé.

M. Gamichon, coiffeur, demeurant rue du Musée, s'est noyé en se baignant dans la Saône, avec son fils aîné, au pont de Couzon. M. Gamichon, dont le cadavre a été retiré dans la soirée, était habillé nageur. On suppose qu'il se trouvait au milieu de la rivière. Il a été pris d'une crampe qui a paralysé ses mouvements. De nombreuses personnes assistaient impuissantes à cet émouvant spectacle ; mais le corps avait été entraîné dans un remous où il eût été difficile de tenter un sauvetage.

La catastrophe d'Irigny. — Malgré des recherches actives, aucune des sept victimes de dimanche n'a pu encore être retrouvée. L'émotion est loin d'être calmée à Irigny et l'accident de dimanche soir fait encore l'objet de toutes les conversations.

Des marliniers, aidés des parents des victimes, ont sondé les eaux du fleuve pendant toute la journée, mais ces recherches ont été vaines. Jean Tenet, l'un des survivants, dont l'état d'expectation, après la catastrophe, avait donné de sérieuses inquiétudes au docteur François, d'Irigny, qui lui avait donné des soins, va beaucoup mieux. Le cadavre qu'on avait retrouvé du Rhône à Condrieu n'a pas été reconnu pour une des victimes de la catastrophe d'Irigny.

Chronique du feu. — Un incendie d'une certaine importance s'est déclaré à 5 heures du matin dans le domicile de Mme Chappaz, chiffonnière, rue de la Vieille 5.

Du tas de chiffons où il avait pris naissance il s'est communiqué à l'appartement où presque tous les meubles ont été détruits ou déformés. Les dégâts sont évalués à un millier de francs.

Chemin de Baraban, 9, le feu avait pris dans la chambre occupée par Mme Alexandrine Jacque. Il a été rapidement éteint par les voisins.

Accident. — A la suite d'un faux pas, le sieur Régis Collet, 37 ans, voiturier, est tombé dans les escaliers de son domicile, rue Louis-Barré 63.

Dans sa chute, il s'est fait à la tête quelques contusions sans gravité.

Fin de Saison. — Au Grand Carnot, 11, rue Prémont-Carnot, 1, rue de Jussieu, vêtements tout faits pour hommes et jeunes gens ; rabais sur tous les articles.

Les accidents de la circulation. — Le sieur Joseph Mouvant conduisait une voiture sur le cours du Midi, lorsque par suite d'un cahot provoqué par la sortie des roues des rails du tramway, il fut projeté à terre. Il n'a eu heureusement que le pied droit pris sous le véhicule. Un bicycliste, Louis Burillon, ayant sur le pont Lafayette, heurté le sieur Jean Julien, celui-ci riposta par un violent coup de pied qui fit dégringoler le bicycliste et détériora la machine. Après maintes explications, les deux

MOLIN FRÈRES 85, rue Hôtel-de-Ville — Place des Jacobins. Réparations Spécialisées de LINGERIE Haute Nouveauté POUR DAMES ET POUR MESSIEURS

FEUILLETON DE LA « FRANCE LIBRE » du 18 août 1898

La Main sanglante

PAR HENRY CAUVAIN

Lorsque M. Raveneau et l'ouvrier se furent éloignés, M. Bidache s'approcha d'elle et lui dit doucement : — Rassurez-vous, Mademoiselle ; je puis vous affirmer que M. Lacédet ne s'est pas suicidé... Il a été assassiné. Ah ! il faut le prouver maintenant ! Vous le voyez, c'est l'honneur de mon père qui est menacé... M. Bidache, dont la timidité semblait avoir disparu, raconta brièvement à la jeune fille ce qu'il avait vu la veille dans la maison de Clamart. Il lui parla de la main peinte en traits sanglants sur la porte d'entrée. — Oui, votre père a été assassiné, dit-il, et assassiné par quelqu'un qui l'a volé, malgré les trente-sept francs cinquante que M. le commissaire de police était si fier d'avoir découverts dans un tiroir. Toutes les poches de ses vêtements ont été retournées, ainsi que je m'en suis assuré, car dans toutes j'ai trouvé les traces de cette main teinte de sang. Je ne sais pas quel est son assassin, mais je vous assure, Mademoiselle, que je le découvrirai... J'ai déjà des indices...

— Des indices ? lesquels ? lesquels ? — L'homme qui a assassiné votre père est un ancien marin. Le rasoir dont il s'est servi était maintenu ouvert au moyen d'une ficelle plusieurs fois enroulée, et le nœud qui la serrait ne peut avoir été fait que par un marin. En outre, c'est un gaucher, car la main sanglante, la main qui a commis le crime et fouillé la victime, celle dont les traces sont visibles sur la porte... est une main gauche. Maintenant, Mademoiselle, il me serait très utile d'avoir quelques détails sur les antécédents, sur la vie de monsieur votre père... Mais peut-être aimez-vous mieux remettre cet entretien à demain ou à un autre jour ? — Non, Monsieur, il faut se hâter, j'aurai la force de répondre à vos questions. Vous m'avez vue ce matin bien faible et bien défaillante : c'est qu'auSSI l'épreuve était trop cruelle ! — Pour avoir tenté cette épreuve, il faut que vous ayez un grand courage, Mademoiselle. — Oui, je suis courageuse, et maintenant, plus que jamais, je sens que je dois l'être. Comme elle disait ces mots, la porte du cabinet s'ouvrit, et M. Raveneau parut. Jeanne n'eut pas besoin de l'interroger pour lire sur sa figure bouleversée la mauvaise nouvelle qu'il apportait. — Rien, dit le vieux caissier, je n'ai rien trouvé ! Demain matin j'irai à la Banque de France. Peut-être monsieur votre père y avait-il déposé sa fortune. Et, comme il descendait à l'escalier,

après avoir soulé Jeanne avec émotion : — Mon Dieu ! mon Dieu ! murmurerait le pauvre vieil employé désespéré, mais c'est la ruine ! c'est la ruine !... X — Vous m'avez demandé quelques renseignements sur mon père, dit Jeanne, dès que le caissier fut sorti ; je vais vous les donner. C'était un homme énergique, résolu ; dont la vie, surtout au temps de sa jeunesse, a été fort accidentée. Il appartenait à une famille pauvre. A vingt ans, il s'embarqua pour aller tenter fortune en Amérique. Il se fixa d'abord à New-York, puis gagna la Californie ; il y resta un certain nombre d'années. Enfin, vers l'âge de trente ans, je crois, il se rendit à Buenos-Ayres, où il demeura deux ans et où l'entreprise des spéculations sur les terrains, qui furent très heureuses. Il revint alors à Paris, s'y maria et fonda, quelque temps après, la maison de banque qu'il dirigeait encore avec beaucoup d'activité, lorsque cet horrible événement... Elle n'acheva pas et mit son mouchoir devant ses yeux pleins de larmes. — Et vous ne connaissez personne qui puisse lui en vouloir ? — Personne. Mon père était la bonté même. Son cœur et sa bourse s'ouvraient pour tous les malheureux. — Ces voyages... ces traversées fréquentes... dit M. Bidache, comme en se parlant à lui-même ; il n'est pas étonnant que l'on retrouve dans ce

la main d'un marin... Mais comment arriver à connaître ?... Après un instant de silence, il reprit : — Nous devons nous préoccuper aussi du fait signalé tout à l'heure par le caissier de monsieur votre père : la disparition des valeurs enfermées dans le coffre-fort... Voulez-vous me permettre, Mademoiselle, d'examiner ce coffre ? Jeanne fit un signe d'assentiment. M. Bidache se leva et écarta les rideaux de la fenêtre, de manière à éclairer l'angle de la pièce où se trouvait le coffre-fort. Au moment où il s'approcha de ce meuble, il ne put réprimer un geste d'étonnement et se mit vivement à genoux pour regarder de plus près. En même temps, il promena ses doigts sur la fine rainure de la porte. — Avez-vous découvert quelque chose ? dit Jeanne en accourant près de lui. M. Bidache se releva ; il était soucieux. — C'est singulier, fit-il à demi-voix. Puis, se tournant vers Jeanne. — Mademoiselle, reprit-il d'un ton ferme, quelqu'un est entré dans le cabinet de monsieur votre père et a essayé de forcer ce coffre-fort. — Que dites-vous là, Monsieur ? s'écria Jeanne très émue ; mais c'est impossible ! — Il y a là, sur le fer, des éraillures évidentes qui ont dû être produites par une pince-monseigneur. Etes-vous bien sûr de vos observations ? — Absolument sûre... ils nous ser-

vent depuis plus de quinze ans avec un dévouement qui ne s'est pas démenti un seul instant. — Voulez-vous me permettre de les interroger ? — Volontiers. Mais, je vous en prie, qu'ils ne voient pas dans vos questions la moindre trace d'un soupçon quelconque. — Soyez tranquille, mademoiselle ! — Jeanne souna, et François, le valet de chambre, se présenta bientôt à la porte. — Approchez, mon ami, dit M. Bidache, après un instant. Je sais que vous aimez votre maître que vous lui êtes très dévoué, et vous feriez, je n'en doute pas, tout votre possible pour aider ceux qui veulent le venger et découvrir son assassin. — Oh ! pour cela, oui Monsieur, dit le domestique. C'était un homme solide, d'une quarantaine d'années, dont la figure respirait l'honnêteté et la franchise. Il semblait bouleversé et avait les yeux rouges. — Eh bien ! tout me porte à croire que quelqu'un s'est introduit ici, à une époque que je ne puis préciser, dans une intention criminelle. — Ici ? Oh ! Monsieur, ce n'est pas possible ! — Tout est possible, mon ami, observa froidement M. Bidache. Mais le domestique faisait des signes de dénégation, et Jeanne pensait aussi que M. Bidache suivait une fausse piste, entraîné par son ardeur policière. — Voyons, rappelez vos souvenirs...

Vous n'avez jamais, entendu, la nuit, quelque bruit insolite ? — Jamais, Monsieur ! D'ailleurs, Tom, le petit chien de Monsieur, couchait ici, sur ce tapis, et il n'aurait pas manqué de donner l'éveil. — Ce renseignement est précieux... par conséquent c'est de jour qu'on est entré. Et comme la figure du domestique exprimait une incrédulité que le respect empêchait de témoigner plus vivement. — Cela vous paraît invraisemblable ? — Mais, Monsieur, c'est tout à fait impossible ! s'écria Jeanne de nouveau... comment voulez-vous ? — Attendez, poursuivit M. Bidache de son ton tranquille, je vais préciser la question ; ce sera la dernière que je vous adresserai, mon ami. N'avez-vous jamais, vous ou les autres domestiques, ouvert à quelqu'un que vous ne connaissiez pas, qui a demandé à entrer dans le cabinet de votre maître, et qui y est resté un certain temps tout seul ? — Je ne me souviens pas, dit François, en cherchant dans sa mémoire. — Vous en êtes bien sûr ? — Certainement. La seule personne qui soit entrée ici, il y a une quinzaine de jours, en l'absence de Monsieur, était un employé de la banque envoyé par M. Raveneau pour faire quelques recherches dans un dossier. — Et comment se nommait-il ?

jeunes gens ont reconnu leurs torts réprochables et se sont arrangés à l'amiable.

Pils dénaturés. — On a occasionné la suite d'un dîner, avait frappé le père à coups de poings et de pieds et avec un couteau, avait légitimement atteint sa mère au front. Sur les instances de ses parents, il a été relâché.

Le suicide par le sel d'oseille. — Une jeune fille d'une vingtaine d'années, Louise Rabiz, a tenté hier, dans un vicieux établissement situé à l'angle de la rue Victor-Hugo et de la place Carnot, de se tuer en se faisant avaler du sel d'oseille. Transportée immédiatement à la pharmacie Gaccon, rue Victor-Hugo, elle a reçu les premiers soins. On l'a ensuite conduite à l'Hôtel-Dieu.

Par la fenêtre. — Dans un accès de fièvre chaude, le sieur Emile Stéphane s'est précipité par la fenêtre de son domicile, situé au troisième étage. Il a reçu de nombreuses contusions au visage et a nécessité son transport à l'Hôtel-Dieu.

Société nationale des anciens militaires. — Le conseil supérieur a tenu sa séance le 17 août, sous la présidence de M. le général Lyautey, président d'honneur de la Société. Le conseil a été présidé par M. le général Lyautey, président d'honneur de la Société.

Bateau à vapeur. — Dimanche prochain, le 19 août, les bateaux à vapeur de la Compagnie des Bateaux à vapeur de la Loire, partent de Saint-Antoine à 8 h. mat. et de Valais, à 8 h. 1/4 mat.

Titulaires des Charbonniers. — Résultats du 16 août. Prix de clôture, par MM. Chandon et capitaine Joë, 100 francs.

Théâtre du Casino. — Spectacles de la semaine. Le 18 août. Les surprises du Divoire. Le 19 août. Le Luthier de Crémone.

Evitez les maladies, prenez le Dépurateur radical de l'Éléphant, 8, r. St-Côme. Consultations gratuites.

CHABLY! QUINA DÉLICIEUX

NOUVELLE RÉDUCTION des FAIX Pharmacie du Serpent, 21, rue Lanterne

Coupable insouciance

Bagé-la-Ville. — Le sieur Jean Paour, dont nous avons déjà parlé, a succombé, à la suite des blessures, dans la soirée du 16 courant à 4 heures du soir.

Mystère qui l'on pourrait élargir peut-être ? Pourquoi la justice resterait-elle inactive en cette occurrence ? Problème !

DÉPARTEMENTS

Miribel. — Courses de bicyclettes. — Les cyclistes du canton de Montélu qui désirent prendre part aux courses de Miribel du 22 courant, devront se faire inscrire au plus tôt, au café Coquel qui est dépositaire du programme des courses.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

Lyre de Miribel est rentrée mardi soir, venant du concours musical de Dijon, où elle a remporté un deuxième prix à vue et un quatrième prix en exécution.

RHONE Tarare. — Symphonie. — C'est avec plaisir que nous apprenons le succès de la Symphonie de Tarason au concours de Roanne, où elle a obtenu un 1er prix d'exécution, un 2e à vue et un 1er ex-æquo d'honneur avec celle de Saint-Chamond, qui est une vieille société souvent couronnée, tandis que nos artistes de Tarare se présentaient pour la première fois devant un jury.

Double suicide. — Un terrible drame s'est déroulé ce matin à Saïta, Engra, au chemin de la Vallée des Consuls.

Le sieur B... sujet maltais, 30 ans, veuf et père d'une fille de 5 ans, s'est suicidé avec une dame M... âgée de 50 ans, avec laquelle il aurait eu des relations et dont il devait épouser la fille.

LOIRE Firminy. — Suicide. — Le sieur Joseph Royet, âgé de 57 ans, retraité de l'usine Verdé, domicilié 19, rue du Soleil, a été trouvé pendu hier matin, à 8 h., à son domicile.

Le nouveau câble. — New-York. — Aujourd'hui a eu lieu la mise en exploitation du nouveau câble de la Compagnie française télégraphique reliant directement New-York à Brest.

Une ville en feu. — Lorient. — Une dépêche reçue à la préfecture maritime annonce qu'à la suite de l'arrivée des pompiers de toutes les localités avoisinantes, le progrès de l'incendie de Concarneau ont été arrêtés.

L'ESCADRE DU NORD Catastrophe évitée. — Dunkerque. — Ce soir, vers 6 heures, aux environs de Boulogne, près du banc de sable dit le Colbart, les bâtiments de l'escadre du Nord s'alignèrent en file et dans l'ordre réglementaire, le Valmy en tête.

Expérience intéressante. — Dunkerque. — Cette après-midi sont arrivés dans le port et passés sans difficulté par la nouvelle écluse Tristram, le garde-côtes cuirassé le Bouvines et le Jemmapes, faisant partie des grosses unités de l'escadre du Nord.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

concours de poésie gratuit pour les abonnés. — Pour tous les renseignements et abonnements écrire au secrétaire de la revue littéraire la Clochette, 41, rue Carnot, à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire).

GARD Nîmes. — Un ministre à Nîmes. — M. Viger, ministre de l'Agriculture, arrive aujourd'hui à Nîmes dans le plus strict incognito. Après avoir passé quelques heures à la préfecture, M. Viger se rendra à Vauvert par le train de 11 heures du matin, pour assister à l'inauguration des eaux.

Dernière Heure

Double suicide

Alger. — Un terrible drame s'est déroulé ce matin à Saïta, Engra, au chemin de la Vallée des Consuls.

Le sieur B... sujet maltais, 30 ans, veuf et père d'une fille de 5 ans, s'est suicidé avec une dame M... âgée de 50 ans, avec laquelle il aurait eu des relations et dont il devait épouser la fille.

LOIRE Firminy. — Suicide. — Le sieur Joseph Royet, âgé de 57 ans, retraité de l'usine Verdé, domicilié 19, rue du Soleil, a été trouvé pendu hier matin, à 8 h., à son domicile.

Le nouveau câble. — New-York. — Aujourd'hui a eu lieu la mise en exploitation du nouveau câble de la Compagnie française télégraphique reliant directement New-York à Brest.

Une ville en feu. — Lorient. — Une dépêche reçue à la préfecture maritime annonce qu'à la suite de l'arrivée des pompiers de toutes les localités avoisinantes, le progrès de l'incendie de Concarneau ont été arrêtés.

L'ESCADRE DU NORD Catastrophe évitée. — Dunkerque. — Ce soir, vers 6 heures, aux environs de Boulogne, près du banc de sable dit le Colbart, les bâtiments de l'escadre du Nord s'alignèrent en file et dans l'ordre réglementaire, le Valmy en tête.

Expérience intéressante. — Dunkerque. — Cette après-midi sont arrivés dans le port et passés sans difficulté par la nouvelle écluse Tristram, le garde-côtes cuirassé le Bouvines et le Jemmapes, faisant partie des grosses unités de l'escadre du Nord.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

SAONE-ET-LOIRE Montceau-les-Mines. — Un nouveau confrère. — Il vient d'être créé à Montceau-les-Mines une revue littéraire bimensuelle, la Clochette, qui paraîtra à partir du 1er septembre prochain, les 1er et 15 de chaque mois.

L'Affaire Dreyfus

Chez M. Fabre. — Paris. — M. Fabre, juge d'instruction, a entendu cette après-midi M. Piquart et M. Leblois.

Au conseil des ministres. — Paris. — Le conseil des ministres de ce matin se serait passé sans incident, sans la sempiternelle affaire Dreyfus.

Le nous revient, en effet, de deux côtés, qu'une très vive discussion s'est élevée entre plusieurs membres du cabinet. M. Bourgeois, entre autres, appuyé par son collègue du commerce, aurait demandé des explications sur la prétendue intervention de M. Sarrien auprès du procureur général Bertrand, au sujet de l'arrêt touchant l'affaire Pays-Esterhazy.

CHRONIQUE FINANCIÈRE Bourse de Lyon du 17 Août 1898

A part le Rio qui a donné lieu à quelques échanges en hausse, nous ne voyons rien de particulier à signaler. La liquidation à Paris a été très facile, vu l'absence d'engagements.

COMPTANT Nouvelle avance des obligations Panama, avec des transactions nombreuses. Gaz 976, 978, 980, 982, 984, 986, 988, 990, 992, 994, 996, 998, 1000.

MARCHÉ EN BANQUE ACTIONS Utikey, 115. De Beers, 688. Tharsis, 178. East Rand, 136. Goldfields, 113. Chartered, 51. Robinson Gold, 212. Mozambique, 88. Randfontein, 35. Simmer, 100. Sheba, 41.50. Ferreira, 625.50.

MARCHÉS DE LA RÉGION St-Galmier. — Marche du 16 août. Froment 1re qualité, 2.25. 2e qualité, 2.20. 3e qualité, 2.15. Avoine, 1.45. Orge, 1.30. Seigle, 1.25. Pommes de terre, 1.00. Fèves, 1.10. Haricots, 1.20. Lentilles, 1.30. Maïs, 1.40. Sarrasin, 1.50. Riz, 1.60. Café, 1.70. Sucre, 1.80. Indigo, 1.90. Cacao, 2.00. Poivre, 2.10. Safran, 2.20. Vanille, 2.30. Cardamome, 2.40. Safran, 2.50. Vanille, 2.60. Cardamome, 2.70.

ÉTAT CIVIL DE LYON FUNÉRAILLES DU 18 AOUT 1898

Funérailles de M. le comte de Saint-Paul, 84 ans, époux de la comtesse de Saint-Paul, née de La Roche, 8, rue de la Pêcherie, 8, à 4 h.

Funérailles de M. le comte de Saint-Paul, 84 ans, époux de la comtesse de Saint-Paul, née de La Roche, 8, rue de la Pêcherie, 8, à 4 h.

Funérailles de M. le comte de Saint-Paul, 84 ans, époux de la comtesse de Saint-Paul, née de La Roche, 8, rue de la Pêcherie, 8, à 4 h.

Funérailles de M. le comte de Saint-Paul, 84 ans, époux de la comtesse de Saint-Paul, née de La Roche, 8, rue de la Pêcherie, 8, à 4 h.

Funérailles de M. le comte de Saint-Paul, 84 ans, époux de la comtesse de Saint-Paul, née de La Roche, 8, rue de la Pêcherie, 8, à 4 h.

Funérailles de M. le comte de Saint-Paul, 84 ans, époux de la comtesse de Saint-Paul, née de La Roche, 8, rue de la Pêcherie, 8, à 4 h.

Funérailles de M. le comte de Saint-Paul, 84 ans, époux de la comtesse de Saint-Paul, née de La Roche, 8, rue de la Pêcherie, 8, à 4 h.

Funérailles de M. le comte de Saint-Paul, 84 ans, époux de la comtesse de Saint-Paul, née de La Roche, 8, rue de la Pêcherie, 8, à 4 h.

Funérailles de M. le comte de Saint-Paul, 84 ans, époux de la comtesse de Saint-Paul, née de La Roche, 8, rue de la Pêcherie, 8, à 4 h.

Funérailles de M. le comte de Saint-Paul, 84 ans, époux de la comtesse de Saint-Paul, née de La Roche, 8, rue de la Pêcherie, 8, à 4 h.

Funérailles de M. le comte de Saint-Paul, 84 ans, époux de la comtesse de Saint-Paul, née de La Roche, 8, rue de la Pêcherie, 8, à 4 h.

Funérailles de M. le comte de Saint-Paul, 84 ans, époux de la comtesse de Saint-Paul, née de La Roche, 8, rue de la Pêcherie, 8, à 4 h.

Funérailles de M. le comte de Saint-Paul, 84 ans, époux de la comtesse de Saint-Paul, née de La Roche, 8, rue de la Pêcherie, 8, à 4 h.

Genes, 11. 107.5. Milan, 11. 107.70. Bruxelles, 100.17. Amsterdam, 11. 47.78. New-York, D. 51.24. Bombay Rp. 1/4 1/2 Calcutta Rp 1/4 1/2.

MARCHÉS PALAIS DU COMMERCE

Marchés aux Grains et Farines

Table with 2 columns: Grain type and Price. Includes items like Farine marque supérieure, Froment 1re qualité, etc.

MARCHÉ AUX FARINES

Table with 2 columns: Flour type and Price. Includes items like Farine de blé, Froment 1re qualité, etc.

MARCHÉ AUX FOURRAGES

Table with 2 columns: Forage type and Price. Includes items like Foin 1re qualité, Luzerne 1re qualité, etc.

SUCRES

Table with 2 columns: Sugar type and Price. Includes items like Bruts blancs, Bruts noirs, etc.

MARCHÉS DE LA RÉGION

Table with 2 columns: Regional market items and Prices. Includes items like Froment, Avoine, Orge, etc.

CHAMBON-FEUGEROLLES. — Marche du 16 août 1898

Table with 2 columns: Chambon-Feugerolles market items and Prices. Includes items like Bœufs, Vaches, Moutons, etc.

ÉTAT CIVIL DE LYON

Funérailles de M. le comte de Saint-Paul, 84 ans, époux de la comtesse de Saint-Paul, née de La Roche, 8, rue de la Pêcherie, 8, à 4 h.

Funérailles de M. le comte de Saint-Paul, 84 ans, époux de la comtesse de Saint-Paul, née de La Roche, 8, rue de la Pêcherie, 8, à 4 h.

Funérailles de M. le comte de Saint-Paul, 84 ans, époux de la comtesse de Saint-Paul, née de La Roche, 8, rue de la Pêcherie, 8, à 4 h.

Funérailles de M. le comte de Saint-Paul, 84 ans, époux de la comtesse de Saint-Paul, née de La Roche, 8, rue de la Pêcherie, 8, à 4 h.

Funérailles de M. le comte de Saint-Paul, 84 ans, époux de la comtesse de Saint-Paul, née de La Roche, 8, rue de la Pêcherie, 8, à 4 h.

Funérailles de M. le comte de Saint-Paul, 84 ans, époux de la comtesse de Saint-Paul, née de La Roche, 8, rue de la Pêcherie, 8, à 4 h.

Funérailles de M. le comte de Saint-Paul, 84 ans, époux de la comtesse de Saint-Paul, née de La Roche, 8, rue de la Pêcherie, 8, à 4 h.

Funérailles de M. le comte de Saint-Paul, 84 ans, époux de la comtesse de Saint-Paul, née de La Roche, 8, rue de la Pêcherie, 8, à 4 h.

Funérailles de M. le comte de Saint-Paul, 84 ans, époux de la comtesse de Saint-Paul, née de La Roche, 8, rue de la Pêcherie, 8, à 4 h.

4 h. Veuve Robert, née Marguerite Dumas, rentière, 74 ans, rue Laurencia, 16, f. 5 h.

Troisième arrondissement. — Charles Lenoir, 7 mois, chemin de Genland, 71, f. 6 h.

Quatrième arrondissement. — Nant. — Cinquième arrondissement. — François Laporte, 43 jours, rue Juvénat, 15, f. 4 h.

Sixième arrondissement. — Antoine Girardeau, charbon, 45 ans, cours Morand, 52, m. Claude Goblet, 18 mois, rue Bossuet, 68, f. 3 h.

Spectacles & Concerts

CONCERTS MILITAIRES. — Tous les jours, de 8 à 9 h. au kiosque de la place Bellecour, sous la direction de M. Georges Joly.

CHARBONNIERS-LES-BAINS. — Établissement thermal de 1er ordre. Source ferrugineuse.

Etude de M^r Jules GUILLEMINET, avoué à Lyon, rue de la République, n° 50.

VENTE par expropriation forcée DE Deux Petites MAISONS

sises à Lyon, rue Seguin, n° 8 édifiées sur le terrain de la ville de Lyon.

ADJUDICATION au samedi dix-sept septembre

à la requête de : 1° Madame Mira Joséphine Chaillet, veuve en premières noces de Monsieur Jean Joseph Brémont, négociant à Lyon, cours Suchet, n° 44.

2° D'une obligation souscrite par les mariés Jean-Baptiste Meyssonnier et Philiberte Chartronnier...

3° D'une obligation souscrite par les mariés Jean-Baptiste Meyssonnier et Philiberte Chartronnier...

Meyssonnier, suivant exploit du même huissier, en date du douze avril suivant; 3° D'un procès-verbal de saisie-immobilière dressé par l'huissier Donas, de Lyon, le seize mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit...

DÉSIGNATION des biens à vendre

Ils consistent en un immeuble situé à Lyon, 2° arrondissement, rue Seguin, n° 8, composé de constructions élevées sur le terrain d'autrui et comprenant : 1° une maison sur la rue Seguin où elle porte le n° 8, élevée d'un rez-de-chaussée et un étage, couverte en tuiles creuses et desservie à l'intérieur par un escalier en bois; elle est percée au rez-de-chaussée de trois ouvertures et au premier étage également de trois ouvertures prenant jour sur la rue Seguin; 2° une autre petite maison élevée de rez-de-chaussée et d'un étage, couverte aussi en tuiles creuses et percée de trois ouvertures au rez-de-chaussée et trois à l'étage, communiquant avec la première maison au moyen d'une passerelle en bois établie à la hauteur du premier étage, le tout construit en béton et plâtré de maître.

Cet immeuble est confiné au Nord par terrain à la Ville de Lyon avec construction appartenant à M. Perret; à l'Est par la rue Seguin; au Sud par construction appartenant à M. Roussillon sur terrain de la Ville, et à l'Ouest par constructions appartenant à M. Gachon, établies également sur terrain de la Ville.

Cet immeuble est dispensé d'impôt foncier pendant vingt-cinq ans et n'est imposé que pour ses ouvertures ainsi que cela résulte du certificat ci-après délivré par Monsieur le Directeur des Contributions directes du Rhône: « Admission des Contributions Directes. — Direction du Rhône. — Le Directeur des Contributions directes du Rhône soussigné certifie que le nommé Meyssonnier, Jean-Baptiste, rue Victor-Hugo, 62, est imposé pour l'année 1898, rue Seguin, n° 8, pour quatre ouvertures ordinaires. Lyon, le 16 mai 1898. Pour le Directeur: Le commissaire principal: Signé, H. Hilsblie. »

2° D'une obligation souscrite par les mariés Jean-Baptiste Meyssonnier et Philiberte Chartronnier...

du treize juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré à Lyon le seize août suivant, n° 36, c. 4, le terrain sur lequel reposent les constructions mises en vente à Lyon, pour une durée de huit années qui finiront le premier juillet mil huit cent dix-neuf, moyennant le prix annuel de trois cent dix-neuf francs quarante centimes, payable par semestre le premier janvier et le premier juillet de chaque année.

Par le fait seul de l'adjudication, l'adjudicataire sera subrogé aux droits et obligations résultant du bail précité. Il devra, en conséquence, supporter les loyers comme débiteur direct et personnel à compter du jour de son entrée en possession.

Il sera tenu en outre, dans les vingt jours de l'adjudication, de verser au sus de son prix à la Caisse municipale de la ville de Lyon, la somme de trois cent dix-neuf francs quarante centimes, montant du cautionnement imposé par le bail, laquelle somme restera sa propriété, et de payer également en sus de son prix tous les loyers échus et courus au jour de son entrée en jouissance.

ADJUDICATION

En conséquence, après l'accomplissement des formalités légales, les immeubles sus-désignés seront vendus et adjugés en un seul lot, en l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon, le samedi dix-sept septembre mil huit cent dix-neuf, à midi, au plus offrant et dernier enchérisseur sous les clauses et conditions du cahier des charges de la vente et sur la mise à prix de cinq cents francs offerts par le poursuivant, ci... 500 »

Mise à prix, 500 fr. Revenu brut, 940 fr.

Polices remboursables à 100 fr. Coûtant 5 francs au Comptant ou 6 francs à terme, payables en 60 mois. SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE

AUX CUISINIÈRES ET MÉNAGÈRES FOURNITURES GÉNÉRALES POUR PÂTISSIERS, CONFISERS ET CUISINIERS. Articles de Ménage. — Spécialités pour Hôtels et Restaurants, Bouchers et Charcutiers.

ELIXIR de SAINT-PIERRE La meilleure de toutes les Liqueurs de Table fabriquée par le R. P. Didot Camurani, Directeur de la Pharmacie du VATICAN à ROME

FABRIQUE D'ARTICLES DE CAVES Et de Pèse-Liquides en tous Genres. Fabrique de Bouchons, de Machines à boucher, à capuler, à rincer, à rincer, de Filtres et tout ce qui concerne les Fournitures pour Négociants en Vins, Distillateurs, etc.

VIENT DE PARAÎTRE LE CHRISTIANISME SOCIAL PROPRIÉTÉ CAPITAL & TRAVAIL par L'ABBÉ NAUDET. Directeur de la Justice Sociale. Un beau volume de 422 pages; prix: 3 fr. 50, franco, 4 francs.

TOUTES LES SEMAINES Demandez 10 CENTIMES La France Libre Illustrée 10 CENTIMES EN VENTE PARTOUT

UN JEUNE HOMME ayant son brevet et sachant très bien écrire professeur dans une école libre aux environs de Grenoble. Bonnes références. S'adresser à M. le curé de Sassenage (1878).

MARIAGE Monsieur, 40 ans, veuf, sans enfants, propriétaire de vignes et commerçant en vins, se marierait avec demoiselle ou femme, même avec enfant, ou membre de sa famille, ayant au minimum 10 000 francs.

Toile Souveraine JULIE GIRARDOT J. DAMON, Pharmacien 50 ans de succès contre Douleurs Plaies & Blessures

GROS LOT : 500.000 FRANCS Pour 5 fr. on reçoit 5 n° part. 5 n° 16 août prochain des numéros à lots et prime valant 5 fr. — 1 lot de 100.000 fr., 2 lots de 50.000 fr., 3 lots de 25.000 fr., 5 lots de 10.000 fr., 10 lots de 5.000 fr., 100 lots de 1.000 fr., 1.000 lots de 500 fr., 5.000 lots de 200 fr., 10.000 lots de 100 fr., 50.000 lots de 50 fr., 100.000 lots de 25 fr., 500.000 lots de 10 fr., 1.000.000 lots de 5 fr., 2.000.000 lots de 2 fr., 4.000.000 lots de 1 fr.

DAME 35 ans, instruite, demande place chez monsieur seul. J. G., 14, poste restante, Bellecour.

ORGUE à TUYAUX A VENDRE (bonne occasion) Buffet et orgue occasion, 4 jeux Clavier transporteur se soulevant à pieds. GUETTON-DANON, r. Duguesclin, 4

ON PLACERAIT sur garanties sérieuses en une ou plusieurs fractions et à 3 75/100 une somme considérable. N° 2471.

UN HERBORISTE exerçant depuis 30 ans a acquis l'expérience de guérir au moyen de simples les maladies réputées incurables de l'estomac, du foie, des reins, de la vessie, ainsi que les accès du rhumatisme. M. SIMON, herboriste à Chalmont (H.-M.), envoie sa méthode de guérison contre 1 50 en timbres-poste.

LACOUTURE MANUFACTURE D'ARMES 85, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon

FUSILS LeFaucheur, bascule, double et adhérent, à 47, 50, 65, 80, 100 francs et au-dessus. FUSILS à percussion centrale, Choke-Bored, bascule, double et adhérent, à 50, 55, 60, 75, 80, 90, 100 francs et au-dessus.

Coils, Manchettes & Plastrons en LINGE MONOPOLE. Fine toile avec intérieur perçonné, contenant mieux que le blanchissage et supprimant l'odeur.

CHEMINS DE FER DE L'EST DE LYON Dimanche 21 août 1898 TRAIN DE PLAISIR Lyon-Saint-Genix. PRIX DES PLACES: ALER 1.50, RETOUR 2.00.

GRANDE INFIRMERIE CANINE CHENIL MODÈLE, rue Coras-de-Corbi, 15 GROSSETTE, Vétérinaire Rue Pierre-Corneille, 117

PROTISSERIE MARSEILLAISE DE CAFÉ 250 G. Poids Net. PRADO, 161. USINE à VAPEUR. PRIX DE VENTE: Marque bleue... Fr. 3.00 le 1/2 kil. Marque rouge... Fr. 2.60 le 1/2 kil. Marque jaune... Fr. 2.25 le 1/2 kilo. DÉPOT GÉNÉRAL: 8, PLACE BELLECOUR, 8, LYON.

BOURSE DE PARIS du 17 Août. Table with columns: PRÉCÉD. CLOTURE, FONDS D'ÉTAT, ACTIONS, OBLIGATIONS, etc.

BOURSE DE LYON du 17 Août. Table with columns: PRÉCÉD. CLOTURE, FONDS D'ÉTATS, OBLIGATIONS, ACTIONS, etc.